

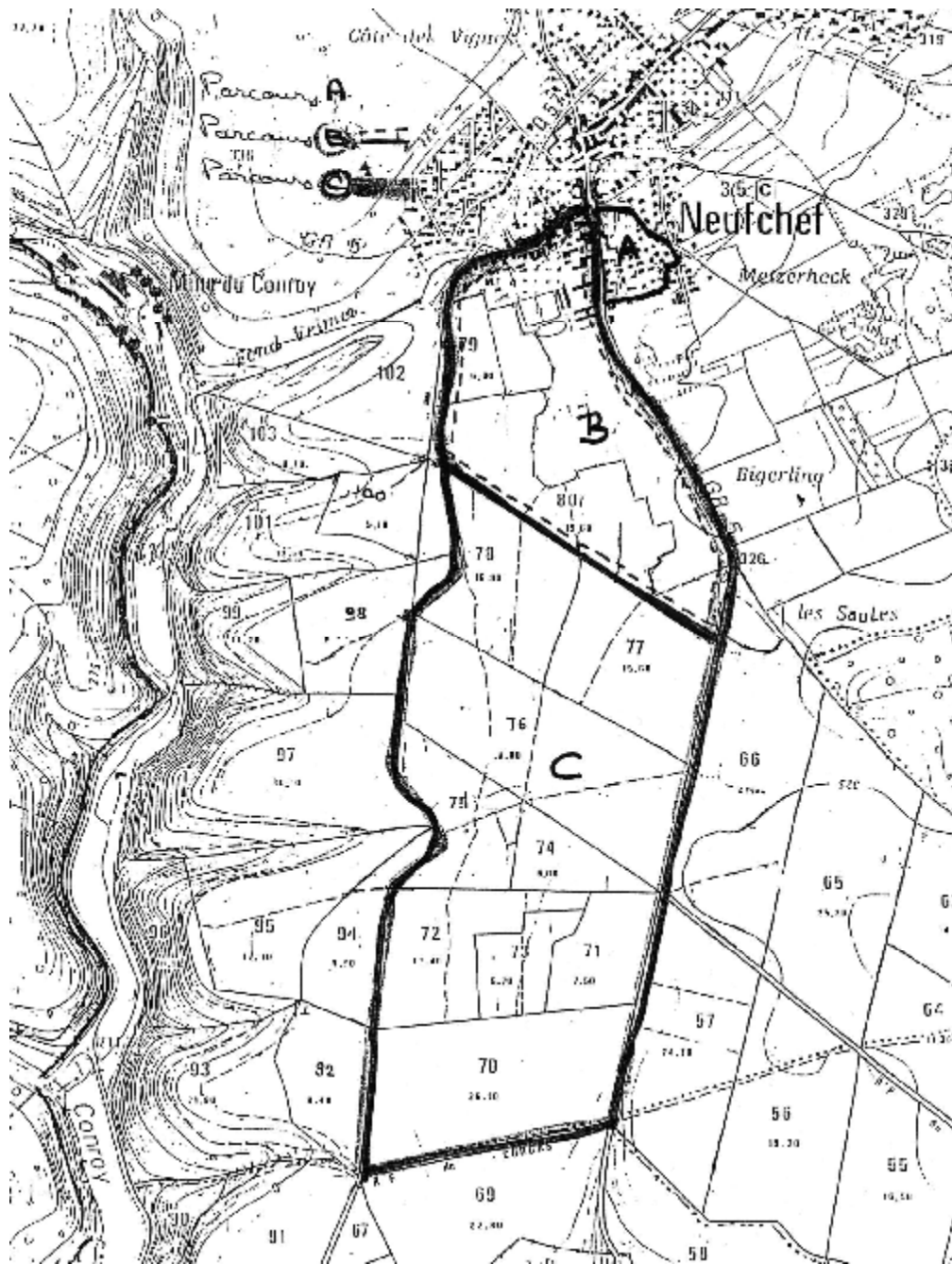
NEUFCHEF

COURSE PÉDESTRE



DIMANCHE 09 OCTOBRE 2011

Ne pas jeter sur la voie publique



COURSE PÉDESTRE DE NEUFCHEF

Horaire des Départs :

9h 45	Benjamins (1998 -1999)	1,600 km
10h	Minimes (1996 -1997)	3,500 km
10h 30	Cadets-Cadettes (1994-1995)	6,500 km
10h 30	de Juniors à Vétérans (1992 et avant)	13km
10 h 45	Poussins (2000 -2001)	0,800 km
11 h	Éveil athlétique (2002 et après)	0,800 km

ü Inscrite au calendrier
des courses hors stade.

ü Nombreux lots et
récompenses.

ü Assistance médicale.

■ **RENSEIGNEMENTS:**

Tél. 06 86 42 58 54

■ **DÉPART ET ARRIVÉE :**

Rue des Écoles devant
la mairie.

■ **VESTIAIRES:**

Salle des Sports.

■ **DOUCHES:**

Salle des Sports.

■ **RÉCOMPENSES:**

À la Mairie.

Course Pédestre de NEUFCHÉF

Dimanche

BULLETIN D'INSCRIPTION

09/10/2011

Bulletin à envoyer pour le **09 octobre 2011** soigneusement complété et accompagné du règlement et du certificat médical ou de la photocopie de la licence sportive à l'adresse suivante :

Roland BERNHARDT – 51 Cité Artisanale - 57700 NEUFCHÉF Tél : 0686425854

ÉPREUVE CHOISIE :

£ 0,8 km £ 1,6 km £ 3,5 km £ 6,5 km £ 13 km

Nom : Prénom :

N° et Nom de la Rue :

Code Postal : Ville :

Pays : Tél.:

Nationalité : E-mail :

Sexe : £ Masculin £ Féminin Année de naissance :

Cadre réservé aux licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme

Club d'Athlétisme : Nom de la ville :

N° de licence**** : Code Club :

**** avec mention de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition

DROITS D'INSCRIPTION :

- Gratuit, sauf 13 km

- 13 km : 7 € - Chèque à l'ordre de "Entente des Associations de Neufchef"

RETRAIT DES DOSSARDS ET INSCRIPTIONS :

- Le dimanche jusqu'à 1 heure avant le départ des courses.

CERTIFICAT MÉDICAL : Loi 99-223

Les athlètes non licenciés FFA devront obligatoirement fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.

Les licenciés devront remettre une photocopie de la licence sportive portant une attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication.

RESPONSABILITÉ CIVILE :

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de « HUBSCH » à 57102 THIONVILLE.

INDIVIDUELLE ACCIDENT :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Une **AUTORISATION PARENTALE** est nécessaire pour les mineurs participants.

Fait à : Le 2011

Signature :